



FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 27/09/2017

Version: 0.0/CA (fr)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : FUNGTION
Nom : Azoxystrobin 75 + Propiconazole 125 SC
Code du produit : SHA 1215 A
N° D'HOMOLOGATION : 32878

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Fongicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sharda Cropchem Ltd.
NEW Address :
Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056 , India

Tel : + 91 22 6678 2800
Fax : + 91 22 6678 2828
+ 91 22 6678 2808

Website : <http://www.shardacropchem.com>
Email : Export Dept - export@shardaintl.com
Purchase Dept - purchase@shardaintl.com
Registration Dept - regn@shardaintl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +91 22 6678 2800 (08-16h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 4	H332
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : azoxystrobin; propiconazole; Calcium dodecyl benzene sulphonate; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: H332 - Nocif par inhalation H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
Phrases EUH	: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Limites de concentration spécifiques
1-octanol	(n° CAS) 111-87-5 (Numéro CE) 203-917-6 (N° REACH) 01-2119486978-10	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	—
propiconazole (ISO), (±)-1-[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-ylmethyl]-1H-1,2,4-triazole	(n° CAS) 60207-90-1 (Numéro CE) 262-104-4 (Numéro index) 613-205-00-0	11.79	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	—
azoxystrobin (ISO), methyl (E)-2-{{2-[6-(2-cyanophenoxy)pyrimidin-4-yloxy]phenyl}}-3-methoxyacrylate	(n° CAS) 131860-33-8 (Numéro index) 607-256-00-8	7.07	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	—
Calcium dodecyl benzene sulphonate	(n° CAS) 26264-06-2 (Numéro CE) 247-557-8	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	—
bronopol (INN), 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	(n° CAS) 52-51-7 (Numéro CE) 200-143-0 (Numéro index) 603-085-00-8	< 0.5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)	—
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 0.05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Réactivité en cas d'incendie : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Dioxyde de carbone. Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Conserver le récipient bien fermé et à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver à l'écart des matières combustibles.

Instructions de lutte contre l'incendie : Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Éloigner l'emballage de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Éviter la contamination des eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). EN 166. Porter un appareil de protection des yeux. Équipement de protection individuelle. EN ISO 20345.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers un endroit sûr.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter une protection appropriée pour le corps, la tête et les mains.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Danger de pollution de l'eau potable en cas de pénétration du produit dans le sol. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Étiqueter les conteneurs et apposer des mentions de mise en garde contre tout contact.

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérat universel, un gel de silice). Nettoyer rapidement les épandages. Laver la zone souillée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Garder sous clef.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage : 0 - 30 °C

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire:

EN 166. Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P3 pour particules toxiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et d'entreposage.

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Températures élevées. Flamme nue. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Nocif par inhalation.

azoxystrobin (ISO), methyl (E)-2-{}{2-[6-(2-cyanophenoxy)pyrimidin-4-yloxy]phenyl}}-3-methoxyacrylate (131860-33-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,7 mg/l/4h

propiconazole (ISO), (±)-1-[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-ylmethyl]-1H-1,2,4-triazole (60207-90-1)	
DL50 orale rat	≈ 1500 mg/kg de poids corporel
DL 50 cutanée rat	> 4000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,8 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

azoxystrobin (ISO), methyl (E)-2-{}{2-[6-(2-cyanophenoxy)pyrimidin-4-yloxy]phenyl}}-3-methoxyacrylate (131860-33-8)	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	0,23 mg/l (48 h, Daphnia magna)
ErC50 (algues)	0,36 mg/l (72 h, Selenastrum capricornutum)

propiconazole (ISO), (±)-1-[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-ylmethyl]-1H-1,2,4-triazole (60207-90-1)	
CL50 poisson 1	2,6 mg/l (96 h, Leiestomus xanthurus)
CE50 Daphnie 1	10,2 mg/l (48 h, Daphnia magna)
ErC50 (algues)	0,093 mg/l (11 d, Navicula seminulum)

12.2. Persistance et dégradabilité

propiconazole (ISO), (±)-1-[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-ylmethyl]-1H-1,2,4-triazole (60207-90-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

azoxystrobin (ISO), methyl (E)-2-{}{2-[6-(2-cyanophenoxy)pyrimidin-4-yloxy]phenyl}}-3-methoxyacrylate (131860-33-8)	
Log Pow	2,5 (20 °C)

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

propiconazole (ISO), (±)-1-[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-ylmethyl]-1H-1,2,4-triazole (60207-90-1)	
BCF poissons 1	116
Log Pow	3,72 (pH 6.6, 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

azoxystrobin (ISO), methyl (E)-2-{{2-[6-(2-cyanophenoxy)pyrimidin-4-yloxy]phenyl}}-3-methoxyacrylate (131860-33-8)	
Tension de surface	71,8 mN/m

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles



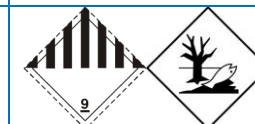
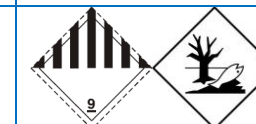
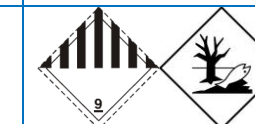
SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	:	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3082	3082	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Description document de transport				
UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III, MARINE POLLUTANT	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Règlement. du transport (TDG)	:	Produit non réglementé en vertu du TDM lorsqu'il est transporté uniquement par voie terrestre, dans un véhicule routier ou ferroviaire
Règlement. du transport	:	Non réglementé
Disposition spéciale (ADR)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Danger n° (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP29
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 450L
Disposition particulière (IATA)	: A97, A158, A197
Code ERG (IATA)	: 9L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: M6
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: M6
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBV
Catégorie de transport (RID)	: 3

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW31
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : conforme au Règlement (UE) 2015/830.

15.1.2. Directives nationales

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Autres données

Date de publication:	27/09/2017
Version:	0.0/CA (fr)
Remplace:	—
Indication de changements:	—

FUNGTION

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit